



Avant-Programme
du C.S.O. du 19 Février 2023
Organisé par le:
**Club d'Équitation Bahya Ranch de
Sousse**
sous l'égide de la Fédération Tunisienne Des Sports Équestres



NOS SPONSORS



Date :19 Février 2023

**Lieu : Club d'Équitation BahyaRanch de Sousse ,
4060 Kalâa Kébira - RN1 – Km 128 - VGXW+XQ, Kalâa Kebira – Tunisie**

CONDITIONS GENERALES DU CONCOURS :

Le concours sera organisé conformément aux règlements suivants :

- Règlement général de la FEI, 29ème édition, mise à jour au 1er janvier 2023.
- Règlement FEI des concours de Saut d'Obstacles, 29ème édition, mise à jour au 1er janvier 2023.
- Règlement vétérinaire, 18ème édition, mise à jour au 1er janvier 2023.

ORGANISATEUR :

Club d'Équitation Bahya Ranch de Sousse sous l'égide de la Fédération Tunisienne Des Sports Équestres.

COMITÉ D'ORGANISATION :

<u>Présidente:</u>	Mme Germana Ben Abdeslem
<u>Directeur du concours :</u>	Mr Anis Sellami
<u>Directeur Technique :</u>	Mr Zied Aouina
<u>Trésorerie :</u>	Mr Ridha Jemaii
<u>Coordinateur :</u>	Mme Germana Ben Abdeslem (52 500 626),
<u>Comité d'Organisation :</u>	Mr Ali Ben Abdeslem, Gigi Ben Abdeslem, Hédi Hanchi, Morgane Cleeren,
<u>Secrétariat :</u>	Mme Ibtissem Hosni.

JURY DE TERRAIN :

<u>Président:</u>	Mr Youssef Mehiri (TUN).
<u>Membres :</u>	Mr Anis Sellami (TUN) (FEI level1) / Mr Amor Aouida (TUN).
<u>Chronométrateur:</u>	Mr Oussema Sinen.
<u>Chef Steward:</u>	Mr Hatem Mabrouk (TUN) (FEI level1) ,Mr Aid Benaceur (TUN) (FEI level1) , Mr Lassaad Hamdi (TUN) (FEI level1).

CHEF DE PISTE :

Mr Abdeltif Marzouki (TUN).
Mr Nacer Hdhairia(TUN) (FEI level1)

MÉDECIN VÉTÉRINAIRE :

Dr Smaoui Med Lassaad

MÉDECIN DE CONCOURS :

Dr. Helmi Atrous

MARÉCHAL FERRANT :

Mr. Jammel Hannachi

HÉBERGEMENT DES PARTICIPANTS :

Les organisateurs proposent aux participants l'HÔTEL :

El Mouradi Port El Kantaoui 4*

- Chambre Double en Demi Pension : **68 DT** par personne et par nuit.
- Chambre Double en All Inclusive : **82 DT** par personne et par nuit.
- Supplément Single : **12 DT** par chambre et par nuit.

El Mouradi Palace 5*

- Chambre Double en Demi Pension : **75 DT** par personne et par nuit.
- Chambre Double en All Inclusive : **100 DT** par personne et par nuit.
- Supplément Single : **25 DT** par chambre et par nuit.

Conditions générales :

- Réduction 3ème personne adulte dans la même chambre : 30%
- Réduction enfants (2-12 ans) + 2 adultes : 1^{er} enfant gratuit et le 2^{ème} 50%.
- Réduction enfants (2-12 ans) + 1 adulte : 30%.
- Réduction enfants (2-12 ans) dans une chambre séparée : 30%.
- Taxe de séjour : **3 DT** par personne et par nuit.

Merci de s'adresser à :

Jamel ZERAMDINI
Responsable Département MICE
El Mouradi Hotels
B.P 48 - 4089 Port El Kantaoui Sousse
Tunisia
Tel: +216 73 246 355 Fax: +216 73 246 313

E-mail: incentives@elmouradi.com

DIMANCHE 19 FÉVRIER 2023

DEROULEMENT :

Extérieur

PISTE DU CONCOURS :

Dimensions : 55 x 40 m

Nature : Sable

TERRAIN D'ECHAUFFEMENT :

Dimensions : 40 x 20 m

Nature : Sable

FICHES DE SECURITÉ :

OLAF PETERSON

MATÉRIEL DE CHRONOMÈTRAGE :

TAG HEUER

ENGAGEMENTS :

Les inscriptions au concours ne peuvent se faire que sur le site web de la FTSE <http://www.ftse.org.tn> **Avant vendredi 17 FÉVRIER 2023 à minuit.**

FRAIS :

Initiation, Préparatoires et Jeunes Chevaux : 35 DT

CSO1*: 40 DT

CSO2*: 45 DT

PROGRAMME DU CONCOURS

- 08h30: Reconnaissance de la piste :
- 09h00 : **Epreuve 1** : Initiation (70 cm).
- A la suite: **Epreuve 2** : Préparatoire 1 (80cm).
- A la suite: **Epreuve 3** : Préparatoire 2 (90 cm).
- A la suite: **Epreuve 4** : CSO* (100-105 cm) + Jeunes Chevaux (100 cm)
- A la suite: **Epreuve 5** : CSO** (110-115 cm).

Il est de la responsabilité de chaque club affilié de s'assurer que leurs participants ont l'âge correct et qu'ils répondent aux conditions d'engagement aux épreuves auxquelles ils sont engagés conformément aux tableaux des catégorisations et conditions techniques

Un contrôle aléatoire des documents des chevaux participant au concours sera effectué.

Un contrôle anti dopage (cavaliers et chevaux) pourra être effectué.

Les chevaux doivent être pucés et enregistrés à la FTSE

Tous les chevaux devront être accompagnés de leurs documents d'identification.

N.B : Les horaires et les barèmes des épreuves pourront être modifiés en fonction du nombre des engagés.

Épreuve 1 : Initiation

Date et heure : 19 février 2023, 09:00
Catégorie de cavaliers : Licence Initiation
Catégorie de chevaux : Toutes catégories de chevaux
Barème : Barème A sans Chrono sans barrage (Art. 238.1.1)
Vitesse : 325 m / min
Hauteur : 60 cm
Largeur : 70 cm
Participation de chevaux : 2 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

Classement	PRIX
Médaille pour tous les cavaliers ayant effectué un parcours sans fautes.	

Épreuve 2 : Préparatoire 1

Date et heure : 19 février 2023, à l'issue de l'épreuve précédente
Catégorie de cavaliers : Licence Qualification
Catégorie de chevaux : toutes catégories de chevaux
Barème : Barème en deux phases temps différé
Vitesse : 325 m / min
Hauteur : 80 cm
Largeur : 90 cm
Participation de chevaux : 2 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

Classement	PRIX
1er	Coupe + Médaille
2ème au 10ème	Médaille

Épreuve 2 : Préparatoire 2

Date et heure : 19 février 2023, à l'issue de l'épreuve précédente
Catégorie de cavaliers : Licence Qualification
Catégorie de chevaux : toutes catégories de chevaux
Barème : Barème difficulté progressive joker: 100 cm
Vitesse : 325 m / min
Hauteur : 90 cm
Largeur : 100 cm
Participation de chevaux : 2 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

Classement	PRIX
1er	Coupe + Médaille
2ème au 5ème	Médaille

Épreuve 3 : CSO*

Date et heure : 19 février 2023, à l'issue de l'épreuve précédente
Catégorie de cavaliers : Licence Qualification / Licence Compétition
Catégorie de chevaux : toutes catégories de chevaux de 4 ans et plus
Barème : Barème A au chrono (Art. 238.2.1)
Vitesse : 350 m / min
Hauteur : 100-105 cm
Largeur : 110-115cm
Participation de chevaux: 1 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

Classement	PRIX
1er	Coupe + Médaille + 200 DT
2ème	Médaille + 150 DT
3ème	Médaille + 100 DT
4ème	Médaille + 80 DT
5ème	Médaille + 70 DT
DOTATION TOTALE 600 DT	

Épreuve 4 : CSO**

Date et heure : 19 février 2023, à l'issue de l'épreuve précédente
Catégorie de cavaliers : Licence Compétition
Catégorie de chevaux : toutes catégories de chevaux de 5 ans et plus, sauf jeunes chevaux.
Barème : Barème A sans chrono avec barrage (Art. 238.2.2)
Vitesse : 350 m / min
Hauteur : 110-115 cm
Largeur : 120-125 cm
Participation de chevaux: 1 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

Classement	PRIX
1er	Coupe + Médaille + 360 DT
2ème	Médaille + 210 DT
3ème	Médaille + 155 DT
4ème	Médaille + 145 DT
5ème	Médaille + 130 DT
DOTATION TOTALE 1000 DT	

ANNEXE I

Réclamations

Toute réclamation, pour être valable, doit être faite par écrit, accompagnée d'une caution équivalente à 30 dt et déposée auprès du président du jury dans les 30 minutes après la proclamation des résultats.

Docteur, vétérinaire et maréchal ferrant

Les soins médicaux, les soins vétérinaires ainsi que les services de maréchalerie seront à la charge des participants. Le comité organisateur n'interviendra pas dans les règlements. Toutes les dispositions médicales et vétérinaires sont soumises aux conditions sanitaires médicales et vétérinaires tunisiennes ainsi qu'aux règles et dispositions légales organisant l'exercice de la médecine et de la médecine vétérinaire en Tunisie.

Assurance

Tout propriétaire de cheval ou cavalier, est seul responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, ses auxiliaires ainsi que par son cheval auctiers.

Tout cavalier ou propriétaire est donc amené à contracter une assurance responsabilité civile (RC) couvrant suffisamment toute participation à des concours Équestres nationaux ou organisés à l'étranger et de maintenir cette police en vigueur.

Le comité organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

Organisation du concours


Dans des circonstances exceptionnelles, ainsi qu'avec l'approbation du jury de terrain, le comité organisateur se réserve le droit de modifier le programme

Pour clarifier des problèmes ou des affaires causées par des omissions ou à cause de circonstances non prévues. De telles modifications doivent être communiquées à tous les concurrents et officiels, dès que possible, et notifiés au secrétaire général par le président du jury.

Prélèvements pour la recherche de produits interdits

Des contrôles réguliers seront effectués lors des compétitions, le prélèvement d'échantillon est recommandé sur toutes les épreuves.

La désignation et le nombre des chevaux à contrôler est à la discrétion du délégué vétérinaire (président de la commission vétérinaire) et du président du Jury.

<p>YELLOW WARNING CARD</p> <p>Event _____</p> <p>Date _____</p> <p>Person Responsible:</p> <p>Name _____</p> <p>FEI ID _____</p>	<p>YELLOW WARNING CARD</p> <p></p> <p>Extract of Art. 169.7, FEI General Regulations (GRs) 23rd edition, 1 January 2009, updates effective 1 January 2016</p> <p>"7. In cases of offences mentioned in paragraphs 6.2 and 6.3 above and which are of a less serious nature and/or in cases specified in the Sport Rules and/or as mentioned in Article 140:</p> <p>7.1 The President of the Ground Jury, the President of the Appeal Committee, the Chief Steward or the Technical Delegate must notify the Person Responsible during the Period of the Event that he will receive a Yellow Warning Card, which will be delivered either by hand or by any other suitable means. If after reasonable efforts the Athlete cannot be notified during the Period of the Event that he has received a Yellow Warning Card, the Athlete must be notified in writing within fourteen (14) days of the Event.</p> <p>7.2 Should the same Person Responsible receive one (1) more Yellow Warning Card at the same or any other International Event within one year of the delivery of the first Yellow Warning Card, the Person Responsible shall be automatically suspended for a period of two (2) months after official notification from the FEI Secretary General."</p> <p>Extract of Art. 527, FEI Eventing Rules 24th edition effective 1 January 2016</p> <p>"[...] Notwithstanding anything to the contrary in the General Regulations, should the same Person Responsible receive one more Yellow Warning Card at the same or any other International Event within one year of the delivery of the first Yellow Warning Card for the same offence, the Person Responsible shall automatically be suspended for a period of two months after official notification from FEI Secretary General."</p>
<p>OFFENCE (please tick one) FEI General Regulations (GRs), 23rd edition, 1 January 2009, updates effective 1 January 2016 and FEI Eventing Rules, 24th edition, effective 1 January 2016</p> <p><input type="checkbox"/> Abuse of Horse GRs Art. 142 & 169.6.2 and/or Eventing Rules Art. 526</p> <p><input type="checkbox"/> Incorrect behaviour GRs Art. 169.6.3</p> <p><input type="checkbox"/> Dangerous Riding Eventing Rules Art. 525</p> <p><input type="checkbox"/> Non-Compliance with Protective Headgear Rules GRs Art. 140</p> <p><input type="checkbox"/> Non-Compliance with applicable Sport Rules (specify) GRs Art. 169.7 _____</p>	
<p>Signature of Official _____</p> <p>Signature of Person Responsible _____</p>	